

À partir de lundi, plus de 1'000 apprenti.e.s seront convoqué.e.s dans leur école pour passer un oral

Le premier mai, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a donné ses consignes pour faire passer les oraux du Travail personnel d'approfondissement (TPA, que la grande majorité des apprenti.e.s doit réaliser pour avoir son CFC). En théorie, les défenses de TPA doivent se faire essentiellement par vidéoconférence et qu'exceptionnellement par oral, en présentiel, dans les écoles. En pratique, c'est l'inverse qui se dessine. Le syndicat a vérifié ce qui se passe concrètement sur le terrain et a constaté que la grande majorité des candidat.e.s passeront des examens oraux en présentiel, alors que toutes les épreuves orales au postobligatoire ont été annulées dans toute la Suisse.

Sachant que le canton de Vaud a payé un lourd tribut en nombre de personnes décédées et que la sécurité sanitaire est la priorité absolue du Conseil d'Etat, le fait d'organiser des défenses en présentiel, inquiète. La Direction générale de l'enseignement post-obligatoire a privilégié les défenses à distance par vidéoconférence. Or, d'un point de vue pédagogique et technique cette manière de procéder pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. De plus, elle est préjudiciable pour les élèves et source d'inégalités. D'ores et déjà, la plupart des écoles n'envisagent pas cette solution et choisissent de faire passer une défense en présentiel, d'environ 20 minutes, dans les établissements scolaires. **D'un point de vue pédagogique, cela se justifie. Mais d'un point de vue sanitaire, cela comporte des risques importants, car les candidat.e.s sont de jeunes adultes. Parmi ces deux solutions, en l'état, aucune n'est acceptable. Nous avons proposé une alternative, mais elle a été écartée.**

Le plan de déconfinement se fait en plusieurs étapes afin de prévenir un retour en arrière dans la situation difficile que nous vivons aujourd'hui. Pourtant, si dès le 11 mai, plus de 1'000 apprenti.e.s se rendent, avec les transports publics, dans les écoles professionnelles vaudoises, sans même que le plan de sortie prévu pour le post-obligatoire ne soit encore avancé par les autorités, **il y aura forcément des problèmes sérieux de brassage et de propagation du virus.** Contrairement aux gymnasien.ne.s, les apprenti.e.s qui se rendent dans leur école professionnelle viennent de tout le canton ainsi que des cantons limitrophes.

Selon le dernier courrier de la DGEP, les écoles peuvent organiser les oraux en présentiel dès lundi prochain. La seule contrainte, c'est la distance physique de 2 mètres et les mesures d'hygiène de l'OFSP. Evidemment, la responsabilité n'est assumée que par les écoles et les enseignant.e.s. Au regard du plan - fort détaillé - de réouverture réalisé pour l'école obligatoire, dont on nous répète que les élèves ne sont pas porteurs/euses du virus, **les maigres instructions de la DGEP sont dangereusement irresponsables en l'état.** Ce ne sont même pas des mesurette. Pour le SVMEP, les apprenti.e.s et le personnel des écoles professionnelles doivent bénéficier de protections plus strictes que celles qui sont prévues à la DGEO.

Sans plan de réouverture strict et sérieux, suivi d'une planification raisonnable et précise pour pouvoir en appliquer les consignes, il ne peut y avoir d'apprenti.e.s et d'enseignant.e.s qui se réunissent. Si ces conditions ne sont pas remplies, nous ferons un appel à ne pas se rendre dans les écoles professionnelles. La sécurité sanitaire est aussi notre priorité absolue.

Le comité du SVMEP